

Lyon, le 28 juin 2021

Communiqué de presse

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes N° 122

*Accès aux équipements
dans le département de la Loire*



**Des équipements de la vie courante
difficilement accessibles en
transports en commun en milieu rural**

718 400 habitants, répartis dans 203 des
327 communes, ont accès au réseau de transports
en commun dans leur commune de résidence



**Dans 4 zones denses sur 5, les habitants sont
à moins de 30 minutes
des équipements de la vie courante**



**Hors attraction des villes, 40 % des zones denses,
sont situées à plus de 30 minutes
des équipements de la vie courante**



**Au sein des pôles, près de la moitié des zones
peu denses sont situées à moins de
30 minutes des équipements de la vie courante
via les transports en commun**

**Retrouvez l'analyse complète
et les données sur insee.fr**

**L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat
avec l'État : Direction Départementale
des territoires (DDT 42),
publie une étude sur l'accès aux
équipements de la vie courante
en transports en commun dans la Loire.**

Les transports en commun permettent de
connecter les populations des territoires
desservis et les équipements, contribuant
au rayonnement de ces derniers.

À mesure que l'on s'éloigne des centres urbains
importants, le niveau de service des transports en
commun est moins élevé et, par conséquent,
le temps d'accès aux équipements
de la vie courante s'allonge.

Dans le département de la Loire, les territoires
densément peuplés sont le plus souvent à moins
de 30 minutes en transports en commun
des équipements de la vie courante,
alors que ce n'est, en général,
pas le cas des zones peu denses.

Les exceptions sont rares, souvent liées au tracé des
voies de communication et aux reliefs.

Contact presse

**Nathalie Camus
04 78 63 26 96**

dr69-sed-conseil-media@insee.fr